



Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL

Lycée Camille CLAUDEL

4, rue des carrières
94400 Vitry sur Seine

RNE : 0940145X

Affaire suivie par S-LAVAUD
Adjoint du gestionnaire

Téléphone
+33 (1) 47 18 16 60

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE RESTAURATION ET TRANSPORT EN PÉRIODE DE STAGE (PFMP)

Date: du.....au.....

Elève :	NOM :
	Prénom :
	Classe :

Coordonnées élève	Adresse :
	Téléphone personnel :
	E-mail personnel :

Coordonnées entreprise :	NOM :
	Adresse :

RESTAURATION :

Une indemnité forfaitaire de 5 euros/jour sera remboursée au titre de repas pris pendant la durée de votre stage.

TRANSPORT :

Les élèves disposant de titres de transport type « Abonnement Imagine R » pour les zones non couvertes par leur titre de transport seront remboursés pour ces zones sur justificatif des frais engagés.

Pour tout remboursement, il faudra impérativement joindre :

- La convention de stage établie entre le lycée et l'entreprise
- L'attestation de présence en stage signée par le tuteur d'entreprise
- Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP) au nom du représentant légal
- Les factures, les tickets repas

Toute demande de remboursement de frais de restauration de l'année en cours devra être effectuée avant le 15 septembre de l'année n+1.

**CE DOCUMENT DOIT ETRE REMPLI ET REMIS ABSOLUMENT AU SECRETARIAT
INTENDANCE**